

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant changement d'affectation du
caporal Aimé GRIGNOLA au CIS
LAVAUUR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de changement d'affectation de Monsieur Aimé
GRIGNOLA du service départemental d'incendie et de secours du TARN-
ET-GARONNE au service départemental d'incendie et de secours du
TARN,

VU le certificat médical d'aptitude physique en date du 06/11/2015 ,

VU l'avis favorable du comité de centre du CIS LAVAUUR,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Aimé GRIGNOLA, né le 2 mars 1978 à FORBACH (57), est engagé au corps
départemental des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de caporal,
affecté au centre de secours de LAVAUUR, pour une durée de 5 ans, à compter du 6 novembre 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 17 NOV. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le :

et de la notification à l'intéressé(e) le

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***